

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Tél : 02 72 74 71 38

Mél : sral.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

DRAAF des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud – CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2

Tél : 02 72 74 71 38

Mél : sral.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

DRAAF des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud – CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nantes, le 15/03/2024

Passage au risque modéré IAHP à compter du 18 mars 2024

		NIVEAU ÉLEVÉ	NIVEAU MODÉRÉ 18/03/24
ZRD	Canards	Mise à l'abri Test viro PCR 72 h avant mouvements entre élevages	-Sortie sous parcours des canards de plus de 42 jours possible sur analyse de risque par le vétérinaire (sanitaire ou traitant <250 volailles) avec avis vétérinaire, dimension adaptée du parcours, protection eau/aliment -Test viro PCR 72 h avant mouvements entre élevages jusqu'au 10/04 pour les canards ayant été en parcours extérieur(*)
	Autres volailles	Mise à l'abri	Pas d'obligation de mise à l'abri
ZRP	Canards	Mise à l'abri	-Test viro PCR 72 h avant mouvements entre élevages jusqu'au 10/04 pour les canards ayant été en parcours extérieur (*) -Sortie sous parcours des canards de plus de 42 jours possible sur analyse de risque par le vétérinaire (sanitaire ou traitant <250 volailles) avec avis vétérinaire, dimension adaptée du parcours, protection eau/aliment
	Autres volailles	Mise à l'abri	Poulets de chair et pintades : Sortie sur parcours dès 6 semaines pour des motifs de BEA Dindes : Sortie sur parcours dès 8 semaines pour des motifs de BEA Poules pondeuses : Sortie sur parcours pour des motifs de BEA
Reste territoire	Toutes volailles	Mise à l'abri	Canards : Test viro PCR 72 h avant mouvements entre élevages jusqu'au 10/04 pour les canards ayant été en parcours extérieur (*)

Tél : 02 72 74 71 38

Mél : sral.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
DRAAF des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud – CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2